

Réagir après un compte piraté ou des données compromises

Les gestes prioritaires pour limiter les dégâts, sécuriser vos accès et conserver les éléments nécessaires.

Quand utiliser cette fiche ?

Vous observez une connexion inconnue, des messages publiés à votre place, des commandes suspectes, une alerte de fuite ou la perte d'accès à un compte.

Les étapes utiles

1. Changez immédiatement le mot de passe du compte concerné et de tout autre compte qui utilisait le même mot de passe.
2. Activez l'authentification à deux facteurs lorsque le service le permet.
3. Utilisez les options officielles de récupération si vous ne pouvez plus vous connecter.
4. Prévenez la banque ou Card Stop en cas de transactions suspectes ; gardez les preuves et avertissez vos contacts si nécessaire.

À retenir

Conservez vos demandes et les réponses reçues. Ne transmettez que les informations nécessaires pour identifier votre dossier.

Modèle à adapter

Copiez ce texte dans un e-mail ou un courrier. Remplacez les éléments entre crochets et adaptez-le à votre situation.

Mémo d'incident

Date et heure : [à compléter]

Compte / service : [à compléter]

Ce que j'ai constaté : [connexion, publication, paiement, fuite...]

Actions réalisées : [mot de passe changé, 2FA activée, banque contactée...]

Preuves conservées : [captures, e-mails, références de dossier].

Avant l'envoi

- Tous les mots de passe réutilisés ont-ils été changés ?
- La double authentification est-elle activée ?
- Ai-je évité de cliquer sur des liens reçus dans un message suspect ?
- Les opérations bancaires suspectes ont-elles été signalées rapidement ?

Important

Cette fiche donne des repères généraux pour agir. Elle ne remplace pas un conseil juridique adapté à votre situation.

Sources et repères

Cette fiche s'appuie sur des références belges et européennes officielles. Vérifiez toujours les informations les plus récentes avant une démarche.

- Safeonweb (Centre pour la Cybersécurité Belgique), *Mon compte est piraté !* : <https://safeonweb.be/fr/mon-compte-est-pirate>

Pour aller plus loin

Le dossier **Vos données, vos droits** sur droitdesavoir.be regroupe ces fiches et les repères pratiques pour choisir la bonne démarche.

Document mis à jour le 11 septembre 2026

Droit de Savoir ASBL — ressource informative téléchargeable.